



M.A.R.P.A. DE MERLEVENEZ

Résidence « Le Verger »

Vue de l'Allée des Templiers.



Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.

Résidence Le Verger
56700 MERLEVENEZ
☎ 02 97 65 77 97

La Résidence « Le Verger » est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de MERLEVEZ présidée par M. Fortuné LE CALVÉ, Président du C.C.A.S.

Cette résidence accueille des personnes âgées ou des personnes handicapées ayant conservé un minimum d'autonomie, dont le classement GIR se situe au maximum au niveau 3.



Le jardin

16 appartements avec kitchenette équipée, cabinet de toilette privatif avec lavabo, WC, douche aménagée, tout plain-pied.

2 chambres meublées avec cabinet de toilette et wc privatif.



Les résidents accueillis en appartement apportent leur mobilier personnel.

Une salle à manger et un salon avec télévision et cheminée sont à la disposition des résidents et de leurs familles.

La résidence est située en plein centre bourg à proximité des commerces, services médicaux, mairie, poste, etc...

Formalités d'inscription :

Un dossier administratif d'inscription à compléter et à déposer au secrétariat de la mairie de Merlevenez accompagné des pièces suivantes :

- Copie du livret de famille
- Attestation carte vitale
- Dernier avis d'imposition
- Derniers relevés annuels de pension
- Ordonnance du Juge des tutelles (si majeur protégé)

L'admission est prononcée par le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Merlevenez, après examen d'un dossier.

Prestations fournies par le personnel attaché à la résidence :

- Restauration : les repas sont cuisinés sur place et servis en salle à manger
- Entretien des locaux communs : couloirs, salle à manger, salon, toilettes communes
- Entretien du linge des résidents : draps, serviettes de toilette et de table, draps de bain...
- Présence 24h/24h

La cuisine



La salle à manger



Animation

Des animations sont proposées 3 fois par semaine par François-Xavier, l'animateur de la commune (activités, pâtisseries, jeux de sociétés, mémoire...).



Aides possibles pour les résidents

- Allocation Personnalisée au Logement
- Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Prestation Aide-Ménagère versée par les caisses de retraite
- Aide sociale aux repas

TARIFS au 1er JANVIER 2013

	T1	T1bis	T2 (1 pers)	T2 (2 pers)	Chambre Meublée
Loyer 2013	544.77 €	544.77 €	575.93 €	575.93 €	544.77 €
Charges 2013	406.75 €	469.07 €	554.62 €	879.65 €	261.42 €
TOTAL Loyer + charges	951.52 €	1013.84 €	1 130.55 €	1 455.58 €	806.19 €
Repas (pension complète)	315.12 €	315.12 €	315.12 €	630.24 €	315.12 €
TOTAL Hébergement + repas	1 266.64 €	1 328.96 €	1 445.67 €	2 085.82 €	1 121.31 €

Tarifs Repas 2013

Petit-déjeuner :	1,47 €
Déjeuner :	5,36 €
Dîner :	3,53 €
Journée :	10,36 €

Tarifs Dépendance 2012

GIR 1	25,20 € / jour
GIR 2	21,16 € / jour
GIR 3	16,63 € / jour
GIR 4	10,58 € / jour

La prise des repas est facultative pour les résidents logeant en appartement.

Assurance

Le résident a l'obligation de souscrire une assurance multirisque habitation couvrant les risques inhérents à tout locataire et la responsabilité civile et doit fournir une attestation de celle-ci à l'établissement.

A la charge du résident

- Entretien intérieur de l'appartement
- Entretien du linge personnel : des machines à laver et sèche-linge sont à disposition
- Le résident peut faire appel au service d'une aide à domicile pour ces différentes tâches.

Cette résidence n'étant pas médicalisée, le résident choisit son médecin traitant, le personnel infirmier à domicile et son aide à domicile.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative pour les représentants des usagers et leur famille au sein duquel ils sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement de la structure.

Représentants des usagers :

Maurice BOUGER

Représentants des familles :

André BOURLARD- Michel MONFORT - Danielle LAMOUREC